

ARR-2024-028

**ARRÊTE PORTANT CONSTITUTION D'UN COLLEGE ASSURANT
LES MISSIONS DE REFERENT DEONTOLOGUE**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,
Vu les délibérations du conseil d'administration en date des 13 juin 2018 et du 25 juin 2019 adoptant une organisation inter-régionale pour les missions de référent déontologue pour les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 49, 53, 72 et 85 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les missions de référent déontologue sont assurées par un collège selon les modalités définies dans son règlement intérieur.

Article 2 : A compter du 1^{er} juin 2024, pour une période de 5 ans renouvelable, sont désignés en tant que membres du collège référent déontologue :

- Monsieur Didier DAUTEL, Directeur Général des Services du Centre de Gestion du Maine-et-Loire (49),
- Monsieur David LAUBIER, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion du Maine-et-Loire (49),
- Monsieur Guillaume CORDIER, Juriste au Centre de Gestion du Maine-et-Loire (49),
- Madame Morgane MESSOUDI, Responsable du pôle sécurisation juridique et expertise RH au Centre de Gestion de La Mayenne (53),
- Madame Hélène SAINQUAIN-RIGOLLE, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de La Sarthe (72).

Article 3 : Le collège assurant les missions de référent déontologue pourra être sollicité pour apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques figurant dans les statuts de la Fonction Publique pour les agents de la Vendée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

LE PRESIDENT,

Eric HERVOUET